

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 875-2019

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, le Règlement no 875-2019 modifiant le règlement numéro 806-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et ses amendements, afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Moreau en période hivernale.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 16 janvier 2020.

Martine Couture

Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 16 janvier 2020, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 16 janvier 2020.

Martine Couture

Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière